

GARANTIE DU MANUFACTURIER ALLANT JUSQU'À 6 ANS

Les bateaux Liberty sont couverts par une garantie limitée du fabricant allant jusqu'à cinq (5) ans

Nos bateaux pliables Invicta et Luxmar sont couverts par une garantie limitée du fabricant pour une période de six (6) ans

Service de garantie

Veillez lire attentivement ce qui suit afin de vous assurer que les dommages que vous décelés sont bel et bien couverts par la garantie limitée du fabricant et ce dans la période temps prévue.

Prenez une photo (digitale) claire montrant le problème et l'envoyer à l'adresse suivante : info@libertyboats.ca. Dans le courriel, assurez-vous de décrire clairement le problème. Il faut que la/les photo(s) permette(nt) de voir clairement le problème, montrant de près le dommage et sans oublier de fournir le numéro d'identification de la coque du bateau. Envoyez le tout à : Bateaux Liberty inc., 147 rue Goodfellow, Delson, Qc, J5B 1V3

Veillez joindre une copie (claire) de votre facture / reçu où apparaît la date de l'achat.

Si vous ne pouvez fournir de photos digitales du problème existant, veuillez nous retourner l'item ou le bateau pour inspection à l'adresse : Bateaux Liberty inc., 147 rue Goodfellow, Delson, Qc, J5B 1V3

IMPORTANT :

1. Ne pas faire vous-même la réparation avant de nous consulter d'abord et avant tout. Toute réparation faite sans nous avoir consultés vient annuler la garantie.
2. Ne pas rapiécer votre bateau avant d'avoir lu attentivement et bien compris les étapes nécessaires pour bien assurer l'étanchéité et l'adhérence de la colle à utiliser.

Options pour résoudre les problèmes de garantie

1. Apportez votre produit à votre réparateur autorisé le plus près de chez vous et nous vous rembourserons les montants pré-autorisés sur réception de votre reçu émis par le réparateur. Au besoin, nous vous aiderons à localiser un réparateur situé le plus près de chez vous.
2. Si le problème est mineur et n'affecte pas l'utilisation de votre bateau, nous pouvons procéder à un ajustement du prix ou vous remettre un crédit selon la nature de la défectuosité.
3. Si vous êtes en mesure de faire la réparation vous-même, nous vous ferons parvenir les pièces nécessaires pour le faire et ce, sans aucun frais. Par exemple : remplacement de valve, anneau en « d », tissus, colle, etc. Nous pouvons également, selon le niveau de difficulté de la réparation, vous remettre un crédit ou un remboursement.
4. Si les dommages sont importants et la possibilité de faire la réparation n'est pas nécessairement à une distance raisonnable, vous rapporterez alors le produit à l'adresse suivante : Bateaux Liberty inc., 147 rue Goodfellow, Delson, Qc, J5B 1V3
5. S'il s'avère que des accessoires tels les rames, la pompe ou autres sont défectueux ou endommagés durant le transport, veuillez les retourner à Bateaux Liberty inc., 147 rue Goodfellow, Delson, Qc, J5B 1V3

Garantie limitée sur les accessoires

1. Nous garantissons tous les accessoires incluant les sièges, les coussins pour les sièges avec le sac de rangement allant sous le siège, banc, sac de transport, rames, housse pour couvrir le bateau, sac de proue, pompe à pied, tableau arrière (considéré comme un accessoire) fabriqués par Bateaux Liberty inc. comme étant garantis contre tout problème de fabrication au niveau du matériel et de la main-d'œuvre.
2. La garantie s'applique durant un an.

Garantie limitée sur les bateaux gonflables

1. Nous garantissons les Bateaux Liberty contre tout défaut de fabrication et de matériel.
2. La garantie entre en vigueur au moment de l'achat. Pour vous en prévaloir, ayez en main le numéro d'identification de la coque en plus du reçu original lisible qui vous a été remis lors de l'achat avec la facture. Assurez-vous bien que la date de l'achat, le nom du commerce de même que le numéro de la facture apparaissent clairement.
Le fabricant n'est pas responsable des pertes ou envois égarés ni de reçus non lisibles ou illégaux.
3. Cette garantie se lit comme suit : cinq (5) ans de garantie, (six (6) de garantie pour les bateaux pliables, modèles Invicta & Luxmar) sur le matériel et trois (3) ans de garantie sur les joints des chambres à air. Coque rigide Invicta et coque rigide Luxmar incluent également une garantie de 5 ans.

Si le produit est acheté ou utilisé pour la location ou à toute autre usage commercial, ou par/pour une entreprise, partenariats, corporation ou association incluant, sans limite, pour des camps, clubs, endroits de villégiature, écoles, etc. la garantie limitée ne s'applique que 90 jours à partir du jour de l'achat original, à moins qu'il y ait eu une entente écrite par le fabricant.

4. Notez bien que la garantie s'applique en cas de défaut de main-d'œuvre ou de matériel. Elle ne s'applique donc pas dans les cas de matériel endommagé ou finition du bois ou de dommage causé par :

- Négligence, entretien défectueux, accident, usage non prévu, course, usage commercial.
- Utilisation d'accessoires ou de pièces non fabriquées par Bateaux Liberty inc..

La garantie ne couvre pas:

Décoloration, usure ou fendillement du matériel.

Écorchures ou crevaisons

Dommages ou détérioration du matériel dus aux rayons du soleil UV

Dommages ou détérioration du matériel exposé au carburant, solvants puissants ou tout autre produit chimique.

Coupure ou déchirure due à l'exposition au soleil.

Cette garantie ne couvre pas les produits:

Non assemblés, utilisés ou entretenus selon les instructions indiquées dans le manuel du propriétaire

Ont été endommagés lors d'un accident

Des produits utilisés de manière abusive, de la mauvaise façon ou sans respecter les procédures

Qui ont été réparés, modifiés ou altérés de quelque manière par quiconque autre que le fabricant ou réparateur autorisé.

Ont été endommagés lors de l'expédition ou de l'entreposage

L'utilisation de compresseur à air rend la garantie non valide

La garantie ne couvre pas les frais de mise à l'eau, sortie de l'eau, frais d'entreposage, frais de location ou téléphone de quelque sorte que ce soit ni inconvénient ou perte de temps ou de revenu.

Les réclamations couvertes par la garantie seront faites en apportant le produit pour inspection à Bateaux Liberty inc., 147 rue Goodfellow, Delson, Qc, J5B 1V3. L'acheteur paiera pour les frais reliés au transport. Toutes dépenses reliées aux réclamations sont la responsabilité de l'acheteur. Si le service n'est pas couvert par la garantie, l'acheteur paiera pour l'ensemble des frais de main-d'œuvre et de matériel et tout autre service requis. Tout produit ou pièce expédiés par l'acheteur pour inspection ou réparations doit être prépayé au moment de l'expédition.

Selon la garantie, l'obligation de Bateau Liberty inc. est de réparer une pièce défectueuse ou selon les autres options qui se présentent, remplacer une ou des pièces ou encore de remédier au mauvais fonctionnement causé par du matériel défectueux ou une erreur de main-d'œuvre tel que la garantie l'indique. Nous nous réservons le droit d'apporter une amélioration ou d'apporter des modifications au modèle de tout produit sans aucune obligation de modifier le produit fabriqué au départ.

Tout dommage accidentel et conséquence qui en découle n'est pas couvert par cette garantie.

Cette garantie vous donne certains droits et vous avez possiblement d'autres droits légaux.

Les articles promotionnels gratuits ou qui sont offerts sans frais ne sont pas couverts par cette garantie.

Nous paierons les frais d'expédition et ce, à l'intérieur des sept (7) jours suivant l'acquisition du produit si le produit s'avère défectueux ou une erreur de notre part a été commise. Après sept (7) jours suivant l'achat du produit, le client paiera lui-même pour les frais de transport lorsque la garantie s'applique.

L'unique obligation du fabricant de même que la seule et unique solution du client s'appliquant selon cette garantie est de réparer ou remplacer, suivant les options du fabricant, toujours suivant les termes et conditions dictés par cette garantie.

Limites et renonciation de la garantie

Limites et solutions

Les activités nautiques sont à la base risquées. Les utilisateurs et les fabricants de ces produits assument tous les risques et les responsabilités de quoi que ce soit qui résulte directement ou indirectement de l'utilisation de ces produits, qu'ils soient utilisés indépendamment ou combinés à d'autre équipement, ceci inclus toute forme de blessures au corps ou de mortalité et que ce soit mentionner dans le contrat ou préjudice ou autrement et particulièrement entraînant des dommages accidentels, spécifiques qui en découlent. En cas de non respect de contrat établit selon la loi, excluant les termes présentés ci-haut, une entente est exclue.

Entretien et entreposage

1. Coque et sièges : En aucun cas aucune partie du bateau, particulièrement le fond de celui-ci, ne doit être ciré ou peint ou nettoyé à l'aide de solvants. Un savon doux et de l'eau du robinet suffisent pour nettoyer le bateau. Ne pas manipuler le bateau lorsque la température est très froide. Votre bateau devrait être entreposé dans un endroit couvert afin d'en prolonger sa durée de vie.
2. Chambres à air de bateau gonflable : que ce soit pour une longue période ou à la veille de l'entreposage hivernal, bien rincer l'extérieur des chambres à air (les tubes) avec de l'eau du robinet et un savon doux. Entreposer le bateau dans un endroit sécuritaire, propre et sec. Pour prolonger la durée de votre bateau et plus particulièrement ses tubes, éviter de le laisser exposé au soleil direct et éviter le contact avec des éléments rugueux, tranchants ou pointus. Si vous conservez les chambres à air gonflées, prenez soin de les dégonfler légèrement de telle sorte que la pression ne soit pas au maximum.